



DOSSIER D'INSCRIPTION CLSH 2022/2023

N° Sécurité sociale :

N° allocataire CAF :

Quotient familial :

Rappel : sans QF le tarif maximum sera appliqué

Responsable légal

Téléphone dom / / / /

NOM

Téléphone port. / / / /

PRENOM

DATE DE NAISSANCE :

SEXE : F M

Adresse

Médecin à prévenir en cas d'urgence :

CP Ville

Mail :

Conjoint

Téléphone dom / / / /

NOM

Téléphone port. / / / /

PRENOM

DATE DE NAISSANCE :

SEXE : F M

Médecin à prévenir en cas d'urgence :

Adresse postale si différente responsable légal

CP Ville



Inscription de l'enfant ou jeune au Centre Social et Culturel 2022/2023

NOM	PRENOM
DATE DE NAISSANCE :	SEXE : F M
AGE :	
Autorisez- vous l'enfant à repartir seul en fin d'activité : OUI NON	
Personnes autorisées à récupérer l'enfant :	
Repas sans porc :	OUI NON
Repas sans viande :	OUI NON
Repas standard :	OUI NON
ACTIVITE(S) CHOISIE(S) : Centre de loisirs et/ou Ribambelle (<i>entoure l'activité choisie</i>)	

Je soussigné(e).....responsable légal autorise mon enfant.....

- à participer à toutes les activités de l'accueil loisirs et périscolaire.

J'autorise le Centre Social et Culturel à utiliser pour son propre usage les photos, films, interviews ou enregistrement réalisés au cours des activités et renonce ainsi au droit d'auteur y afférant.

- à être transporté en voiture particulière ou en car dans le cadre des déplacements des activités.

J'autorise les responsables de son groupe à faire dispenser les soins nécessaires et utiles en cas d'urgence sur mon enfant.

En cas d'accident, j'autorise le responsable à prendre toutes les mesures chirurgicales d'urgence reconnues nécessaires.

Nous vous rappelons que pour passer de bons moments au Centre Social et Culturel, les jeunes et les enfants s'engagent à respecter les règles de vie collective. Voir Règlement ci-joint.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'inscription.

Date et Signature « lu et approuvé »

Règlement du Centre de Loisirs 2022/2023

Nom et Prénom de l'enfant :

Horaires d'accueil :

Le centre de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires de 8h à 18h.

Pour les mercredis hors vacances scolaires :

- A la journée complète : arrivée entre 8h et 9h30 et départ entre 17h et 18h.
- A la demi-journée sans repas : arrivée entre 8h et 9h30 et départ entre 11h30 et 12h où arrivée à 14h et départ entre 17h et 18h.
- A la demi-journée avec repas: arrivée entre 8h et 9h30 et départ entre 13h30 et 14h où arrivée à 11h30 et départ entre 17h et 18h.

L'accueil des enfants pendant les vacances scolaires :

- A la journée complète : arrivée entre 8h et 9h30 et départ entre 17h et 18h.
- L'après-midi sans repas : arrivée à 14h et départ entre 17h et 18h.

Les horaires prévus peuvent être modifiés selon les activités.

L'inscription :

Pour les mercredis

Les inscriptions se font entre chaque période de vacances scolaires. Vous devez réinscrire votre enfant avant la période désirée.

Une période comprend tous les mercredis entre chaque vacance scolaire.

Chaque enfant, peu importe la fréquence choisie, bénéficie **de 2 annulations autorisées** sans justificatif et par période.

Le centre doit être informé de ces annulations par mail **dans un délai d'une semaine avant**.

Pour les vacances scolaires

Les inscriptions se font soit à la semaine, soit sur 2 jours soit sur 3 jours non consécutifs. Pas de possibilité d'inscription seulement pour les sorties. **Pour les nouveaux adhérents le jour précédant la sortie vous sera imposé pour une meilleure intégration de l'enfant.**

Aucune inscription ne se fait par téléphone ni par mail.

Les inscriptions doivent être accompagnées du règlement, les factures précédentes doivent être soldées.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. A défaut de celui-ci, le tarif maximum sera appliqué.

Un supplément de 1€ par an et par famille est demandé pour le fonctionnement du CLSH 3 à 10 ans.

Documents à fournir pour l'inscription:

- Numéro allocataire CAF: - Fiche sanitaire signée
- Numéro de sécurité sociale - Règlement du Centre de Loisirs signé
- Autorisation/ Décharge - Paiement de la période

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants de la commune, les enfants domiciliés dans une autre commune seront accueillis en fonction des places disponibles, à l'exception des enfants qui utilisent les services de la Ville de St Genis Laval en période scolaire. La priorité sera également donnée aux parents qui travaillent.

Fonctionnement :

Arrivée de votre enfant

L'accueil se fait par l'équipe d'animation. Vous accompagnez vos enfants dans leur salle d'activités.

Pour les enfants de 3 à 5 ans, prévoir un sac munis d'un change, un doudou pour la sieste et des chaussons. En cas de beau temps, prévoir une casquette.

Départ de votre enfant

Le soir, les enfants ne seront remis qu'aux parents détenteurs de l'autorité parentale. Ils pourront toutefois être confiés à une autre personne dûment mandatée avec l'autorisation écrite des parents et sur présentation d'une pièce d'identité. **L'enfant ne peut repartir seul qu'avec une autorisation de ses parents.**

Les absences: Que faire en cas d'absence de votre enfant ?

Vous devez impérativement prévenir au plus tôt l'accueil du Centre Social et Culturel par mail uniquement. **Seule une raison médicale, accompagnée d'un justificatif présenté dans les 72h, permettra un remboursement.**

Retard

Les retards à répétitions (à partir de 3 retards le soir) pourront faire l'objet de pénalités financière. Pouvant aller jusqu'à 5 euros par quart d'heure de retard.

Santé et sécurité :

L'état de santé et l'hygiène de l'enfant doivent être compatibles avec la vie en collectivité. Le port des bijoux ou d'objets pouvant présenter des dangers pour les enfants est prohibé. En cas d'allergies ou d'intolérances alimentaires avérées, les parents doivent impérativement remplir chaque année un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec le centre de loisirs.

Réglementation

1. Les centres de loisirs font l'objet d'une réglementation régie par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Ils sont soumis à une obligation de déclaration pour chaque année scolaire et avant chaque période de vacances scolaire. La réglementation dans ses grandes lignes :
2. Elle réaffirme la compétence de l'État dans la protection des mineurs accueillis dans les structures.
3. Elle renforce la dimension éducative en donnant obligation aux organisateurs de rédiger un projet éducatif.
4. Elle rappelle aux organisateurs l'obligation de souscrire un contrat d'assurance de responsabilité civile adapté aux activités proposées.
5. Elle précise les normes d'hygiène et de sécurité auxquelles doivent satisfaire les accueils.
6. Elle redéfinit les exigences liées à la qualification du personnel assurant l'encadrement.

Signature des parents précédée de la mention

"Lu et Approuvé"

Le Centre Social et Culturel des Barolles se réserve le droit de modifier ce règlement, si nécessaire.



CETTE FICHE A ETE CONCUE POUR RECUEILLIR LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX QUI POURRONT ETRE UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT. ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE. ELLE VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

I. ENFANT NOM : PRENOM :
 SEXE GARCON FILLE DATE DE NAISSANCE : ___/___/___

II. VACCINATIONS (Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des certificats de vaccination de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)

Précisez s'il s'agit :	VACCINS PRATIQUES	DATES
Du DT polio	___/___/___
Du DT coq	___/___/___
Du Tétracoq	___/___/___
D'une prise polio RAPPELS	___/___/___
	___/___/___

ANTITUBERCULEUSE (BCG)		ANTIVARIOLIQUE		AUTRES VACCINS	
	DATES	VACCIN	DATES	VACCINS	DATES
1 ^{er} VACCIN	___/___/___		___/___/___	___/___/___
REVACCINATION	___/___/___	1 ^{er} RAPPEL	___/___/___	___/___/___

SI L'ENFANT N'EST PAS VACCINE POURQUOI ?

INJECTIONS DE SERUM	NATURE	DATES
	___/___/___
	___/___/___

III. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT
 L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES :

RUBEOLE		VARICELLE		ANGINES		RHUMATISMES		SCARLATINE	
non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui
COQUELUCHE		OTITES		ASTHME		ROUGEOLE		OREILLONS	
non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTES DE SANTE EN PRECISANT LES DATES : (maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations chirurgicales)

..... ___/___/___
 ___/___/___
 ___/___/___

IV. RECOMMANDATIONS DES PARENTS :

.....
.....
.....

ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT ? non oui

SI OUI, LEQUEL ?

SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SEJOUR, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONNANCE AUX MEDICAMENTS.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? non occasionnellement oui

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE REGLEE ? non oui

V. RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRENOMS :

ADRESSE (pendant la période du séjour) :

.....
.....

		DOMICILE	BUREAU
N° DE S.S.	N° DE TEL		

ADRESSE DU CENTRE PAYEUR :

.....

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :

DATE :

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR

LIEU DU SEJOUR :

Cachet de l'Organisme (siège social)

.....
.....
.....
.....
.....

ARRIVEE LE ____/____/____
DEPART LE ____/____/____

OBSERVATIONS FAITES AU COURS DU SEJOUR

PAR LE MEDECIN (qui indiquera ses nom, adresse et n° de téléphone)

PAR LE RESPONSABLE DU SEJOUR (qui indiquera ses nom et adresse)

.....
.....
.....
.....